FICHE PROGRAMME



RPSREGLE

Risques psychosociaux Responsabilités et rôle de l'employeur ou du chef d'établissement

FORMACODE: 42817

OBJECTIFS

Connaître les obligations et responsabilités de l'employeur vis-à-vis des RPS. Savoir diagnostiquer les facteurs de risques psychosociaux.

TYPE DU PUBLIC

Employeurs.

Chefs d'établissement.

Responsables ressources humaines.

Responsables sécurité.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

Méthodes pédagogiques

Présentation illustrée de nombreux exemples.

Études de cas.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Moyens humains

Formateur qualifié, intervenant en conseil / accompagnement d'entreprise en prévention des RPS.

ÉVALUATION

- > Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.
 - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

Cadre réglementaire

Se repérer dans le Code du travail • Les règles applicables • L'obligation de protéger les salariés • Le rôle et les obligations de l'employeur et ou du chef d'établissement • Le traitement des risques psychosociaux par les juges (responsabilité civile, responsabilité pénale)

- > Identifier et comprendre les facteurs de risque
- > Actions de prévention
- Études de cas concrets

MODALITÉS

Durée: 0.5 jour. **Prix**: nous consulter.